

DATE DE CONVOCATION : 03/11/2023 DATE D’AFFICHAGE : 03/11/2023

Présents : BERTHET Sandrine, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, OMELTCHENKO Luc, CHEVRIER-GROS Sébastien, DRAGNEA Cindy
Excusés : GARDET-CADET Michel, CHATELAIN Éric (pouvoir à Yacine ALIOUA)
 NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 12 PRÉSENTS : 10 VOTANTS : 11
 A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.
 Gisèle GIANNINA est élue secrétaire de séance.

N° 2023/43
AUTORISATION D’ENGAGER DES DEPENSES D’INVESTISSEMENT
DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET 2023
AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024

Vu l’article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023 avant le vote du budget primitif 2024.

Les inscriptions budgétaires d’investissement sur le budget 2023 étaient de **1 533 201.72 €**.
 Les dépenses pouvant être engagées dans le cadre de cette délibération seront au maximum de **383 300 €** répartis de la façon suivante :

Chapitre 20		40 000 €
•	Compte 202 Frais doc. Urbanisme	20 000 €
•	Compte 2031 Frais d’étude	20 000 €
Chapitre 21		343 300 €
•	Compte 21318 Autres bâtiments publics.....	300 000 €
•	Compte 2152 Installations de voiries.....	20 000 €
•	Compte 2158 Autres installations, matériel	3 300 €
•	Compte 2183 Matériel de bureau et info	20 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 073-217302975-20231110-2023_43-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 13/11/2023
 Publication : 13/11/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à mandater les factures correspondant aux dépenses d’investissement à venir, dans le quart des crédits votés au budget d’investissements 2023, soit **383 300 €**
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à inscrire ces sommes au budget 2023. Entre la clôture de l’exercice 2023 et le vote de l’exercice 2024, les factures d’investissement seront mandatées à hauteur de **383 300 €**.

Le Maire
Sandrine BERTHET

La Secrétaire de séance
Gisèle GIANNINA

Transmis au contrôle de
légalité
Le 13 NOV. 2023



Publié le 13 NOV. 2023